

PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

ENTRE

BURGER ET CIE SAS
(APPORTEUSE)

ET

NEW CO BOOA SAS
(SOCIETE BENEFICIAIRE)

EN DATE DU 28 JUIN 2024

PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

ENTRE :

1. **Burger et Cie**, société par actions simplifiée au capital de 13.686.770 euros, dont le siège social est situé Zone industrielle de Bois l'Abbesse, 68660 Lièpvre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Colmar sous le numéro 534 307 301 ("**Burger et Cie**" ou l'"**Apporteuse**"), représentée par Monsieur Paul Burger, en sa qualité de président,

D'UNE PART,

ET

2. **New Co Booa**, société par actions simplifiée au capital de 1 euro, dont le siège social est situé 2, rue de l'Industrie, 67730 Châtenois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Colmar sous le numéro 913 997 565 ("**New Co Booa**" ou la "**Société Bénéficiaire**"), représentée par Burger et Cie, elle-même représentée par Madame Lou Burger, représentant permanent de New Co Booa et directeur général de Burger et Cie,

D'AUTRE PART.

L'Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont ci-après collectivement dénommées les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

PREAMBULE :

- A. New Co Booa est une société constituée le 27 avril 2022 qui n'a pas et n'a jamais eu, à la date des présentes, d'activité opérationnelle.
- B. Burger et Cie est un groupe industriel familial alsacien exerçant plusieurs activités commerciales parmi lesquelles une activité exploitée sous la marque "booa" de fabrication de façades ossatures bois, de murs et plafonds ossatures bois, de charpentes et de modules tri-dimensionnels en ossatures bois à destination de tout bâtiment, d'une activité exploitée sous la dénomination « maisons booa » de construction sur-mesure de maisons éco-responsables à ossature bois, ainsi qu'une activité exploitée sous la dénomination " boopro" de construction de bâtiments professionnels en ossature bois, tertiaires, commerciaux et industriels (ensemble, l'"**Activité**"). L'Activité est développée et exploitée de façon indépendante par rapport aux autres activités de Burger et Cie.
- C. Afin de poursuivre le développement de l'Activité de manière juridiquement autonome, il est envisagé que Burger et Cie apporte l'Activité à sa filiale New Co Booa, dont elle détient 100% du capital et des droits de vote.
- D. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-8 du code du travail, le comité social et économique de Burger et Cie a été dûment informé et consulté sur le projet d'Apport (tel que ce terme est défini ci-dessous) et a rendu un avis positif en ce sens le 16 avril 2024.

- E.** Les Parties ont ainsi décidé de conclure le présent projet de Traité d'apport partiel d'actifs (le "**Projet de Traité**") portant sur l'apport de l'Activité par Burger et Cie à New Co Booa en décidant de soumettre cet apport au régime juridique des scissions soumis à un régime simplifié, conformément aux dispositions de l'article L 236-28 du code de commerce (l'"**Apport**").
- F.** Pour les besoins du présent Projet de Traité, les termes commençant par une lettre majuscule auront le sens qui est indiqué dans le corps du Projet de Traité, qui s'appliquera tant au singulier qu'au pluriel de ces termes et indifféremment que le terme défini soit employé au féminin ou au masculin.

ARTICLE 1 - PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

1.1 Présentation des sociétés concernées

1.1.1 L'Apporteuse

Burger et Cie est une société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Colmar. Sa durée de 99 ans, qui a commencé à courir le 12 septembre 2011, prendra fin le 12 septembre 2110.

Son capital social s'élève à 13.686.770 euros. Il est divisé en 1.368.677 actions ordinaires d'une seule catégorie et intégralement libérées. A ce jour, Burger et Cie n'a émis aucune valeur mobilière (certificat d'investissement, obligation ordinaire, convertible ou échangeable, ou autre valeur mobilière composée, etc.) donnant droit à l'attribution, à tout moment ou à terme, d'actions, autre que les actions ordinaires qui composent son capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts de Burger et Cie.

Burger et Cie clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Burger et Cie a pour objet social :

- la conception, la fabrication, la vente, le négoce, en gros ou au détail, d'équipements en bois, d'abris de jardin, clôtures, coupes vents, etc., en tailles standard ou sur mesure ;
- la conception, la fabrication et la vente de maisons individuelles en bois ;
- la prise d'intérêt, sous quelque forme que ce soit, et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts, ou titres cotés ou non cotés, dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit ; l'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toute nature, notamment sur le plan administratif, commercial, comptable, marketing, le financement, la gestion, le contrôle, la direction de ces sociétés et entreprises en vue de favoriser leur développement ;
- la gestion de toutes participations, et l'activité de conseil aux entreprises en général ;
- la réalisation d'opérations d'achat et de vente de tous titres sur les marchés français et étrangers ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte et la cession de tous procédés, brevets et marques ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social ;

- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou groupement d'intérêt économique ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits.

Burger et Cie peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

La société KPMG SA (775 726 417 RCS Nanterre) et le cabinet ARCOM (812 140 192 RCS Saverne) sont les commissaires aux comptes titulaires de l'Apporteuse.

1.1.2 La Société Bénéficiaire

New Co Booa est une société par actions simplifiée immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris depuis le 1^{er} août 2022 puis auprès du registre du commerce et des sociétés de Colmar depuis le 25 janvier 2024, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans venant à échéance le 31 juillet 2121.

Son capital social s'élève à 1 euro. Il est, à la date des présentes, divisé en 1 action d'un euro de valeur nominale, et intégralement libérée. Le capital social de New Co Booa est, à la date des présentes, et sera, à la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini ci-après), détenu en totalité par Burger et Cie.

La Société Bénéficiaire n'a émis aucune valeur mobilière (certificat d'investissement, obligation ordinaire, convertible ou échangeable, ou autre valeur mobilière composée, etc.) donnant droit à l'attribution, à tout moment ou à terme, d'actions, autre que les actions ordinaires qui composent son capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts de la Société Bénéficiaire.

La Société Bénéficiaire clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'acquisition, la détention, la cession et la gestion sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, d'actions ou de participations de quelque nature que ce soit dans toute société ou autre entité de toute nature, commerciale, civile ou autre ;
- l'acquisition, la détention, la cession, la gestion de la propriété, l'administration, l'aménagement et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble ou droit, construit ou non, que la Société peut acquérir par acquisition, échange, apport ou autrement ;
- la prestation de tous services relatifs à la création, à l'organisation, au développement, à la gestion, au contrôle, à la direction, à la politique commerciale de toute société, qu'elle soit ou non une filiale, et plus généralement de tous services se rapportant directement ou indirectement à cet objet ;
- toute opération de financement, de crédit, d'administration, de gestion de trésorerie, de prêts et d'avances sur toute participation ; et

- plus généralement, toute opération commerciale, financière, industrielle, immobilière ou mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

1.2 Liens juridiques entre l'Apporteuse et la Société Bénéficiaire

1.2.1 Liens en capital

Burger et Cie détient l'intégralité du capital social et des droits de vote de New Co Booa.

1.2.2 Dirigeants communs

L'Apporteuse et la Société Bénéficiaire n'ont pas de dirigeant commun.

Il est toutefois précisé que Burger et Cie est présidente de New Co Booa, et, que Madame Lou Burger, directeur général de Burger et Cie, est également représentant permanent de New Co Booa.

1.3 Motifs et buts de l'apport partiel d'actifs

L'Apport consiste en un projet de filialisation de l'Activité, par voie d'apport de l'Activité à une société filiale détenue à 100% par Burger et Cie, réalisé par apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions (conformément à l'article L 236-27 du code de commerce) dans le cadre d'un régime simplifié (conformément à l'article L 236-28 du code de commerce), étant précisé que l'Activité, telle que plus amplement décrite à l'Article 2 ci-dessous, constitue une branche complète et autonome d'activité.

Il est ainsi envisagé de faire de New Co Booa la société dédiée à l'exploitation de l'Activité.

1.4 Adoption du régime juridique des scissions

Comme indiqué ci-dessus, conformément à la faculté qui leur est offerte par l'article L. 236-27 du code de commerce, les Parties sont convenues de placer l'Apport sous le régime juridique des scissions. L'Apport sera donc régi par les dispositions des articles L. 236-18 à L. 236-26 du code de commerce et par les stipulations du Projet de Traité.

En conséquence, l'Apport emportera transmission universelle au profit de la Société Bénéficiaire de l'ensemble des éléments actifs et passifs composant l'Activité et, en conséquence, tout élément omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de l'Apporteuse qui se rattacherait, sans doute possible, à l'Activité, sera compris dans l'Apport, sans qu'il puisse y avoir novation, nullité ou résolution de cet Apport, ni modification de sa rémunération, à l'exception des éléments qui auraient été expressément exclus par les Parties aux termes du Projet de Traité.

Les Parties précisent par ailleurs qu'elles entendent déroger expressément aux dispositions de l'article L. 236-25 du code de commerce et exclure toute solidarité entre elles au titre du passif de l'Activité. Par conséquent, les éléments de passif transmis au résultat de l'Apport seront exclusivement et intégralement à la charge de la Société Bénéficiaire à compter de la Date de Réalisation de l'Apport.

Enfin et dans la mesure où l'Apporteuse détiendra en permanence la totalité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société Bénéficiaire depuis la date de dépôt du présent Projet de Traité auprès du greffé du tribunal de commerce compétent et jusqu'à la Date de Réalisation, il n'y a pas d'obligation, dans le cadre du présent Apport et conformément à l'article L. 236-28 du code de commerce, de procéder (i) à l'approbation de l'Apport par l'associé unique de chacune des Parties, ni (ii) à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 236-9 du code de commerce et à l'article L. 236-10 du même code.

Les Parties peuvent néanmoins décider de soumettre l'approbation de l'Apport à l'associé unique de chacune des Parties, comme elles l'ont prévu à l'article 7 ci-dessous.

1.5 Comptes utilisés pour établir les conditions de l'Apport

Les conditions de l'Apport ont été déterminées sur la base des comptes annuels respectifs des Parties relatifs à leur exercice clos le 31 décembre 2023.

Les comptes de l'Apporteuse au 31 décembre 2023, joints en **Annexe 1.5(a)** (les "**Comptes de l'Apporteuse**"), ont permis d'établir une situation comptable de l'Activité objet de l'Apport au 31 décembre 2023. A toutes fins utiles, il est précisé aux présentes que les Comptes de l'Apporteuse n'ont pas encore été approuvés à ce jour par l'assemblée générale des associés de l'Apporteuse et feront l'objet d'une approbation avant le 30 juin 2024.

L'état comptable de l'Activité objet de l'Apport figure en **Annexe 1.5(b)** du Projet de Traité.

Chaque Partie tiendra les éléments visés à l'article R. 236-4 du code du commerce à la disposition de ses associés (pour l'Apporteuse) ou de son associé unique (pour la Société Bénéficiaire) à son siège social.

1.6 Date de réalisation de l'Apport

Au plan juridique, l'Apport sera réalisé à la date à laquelle toutes les conditions suspensives prévues à l'Article 7 ci-dessous auront été satisfaites ou bien les Parties auront renoncé par écrit à leur bénéfice (la "**Date de Réalisation**").

Au plan fiscal et comptable, nonobstant ce qui précède, l'Apport aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 en application des dispositions de l'article L. 236-4 du code de commerce (la "**Date d'Effet**").

En conséquence, toutes les opérations afférentes aux éléments transmis au titre de l'Apport réalisées par l'Apporteuse entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire, qui supportera seule les résultats de l'exploitation des éléments transmis. Figurera parmi ces résultats actifs et passifs, en application de l'effet rétroactif mentionné ci-dessus, le montant de toutes les charges et produits qui auraient été versés ou reçus par la Société Bénéficiaire si l'Apport était intervenu au 1^{er} janvier 2024.

1.7 Méthode d'évaluation de l'Apport

Comme indiqué aux articles 1.2.1 et 1.4 ci-dessus, l'Apport est réalisé entre deux sociétés sous contrôle commun, au sens de l'article 741-1 du plan comptable général. L'Opération n'aura pas pour effet d'entraîner un changement de contrôle de la Société Bénéficiaire. En conséquence, l'Apport sera réalisé à la valeur nette comptable.

L'évaluation de la rémunération de l'Apport a été réalisée sur la base de la valeur nette comptable de l'Activité et de la Société Bénéficiaire, comme indiqué à l'Article 5 ci-dessous.

ARTICLE 2 - DESIGNATION ET EVALUATION DES BIENS APPORTES

L'Apporteuse apporte à la Société Bénéficiaire, qui l'accepte, tous les éléments d'actif et de passif, droits, contrats et valeurs y afférents, énumérés ci-dessous et constituant l'Activité, elle-même constitutive d'une branche complète et autonome d'activité.

L'Apport est réalisé sous les garanties ordinaires de fait et de droit, sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives stipulées ci-après à l'Article 7, étant précisé que :

- les actifs apportés à la Société Bénéficiaire et les passifs pris en charge par la Société Bénéficiaire, décrits et énumérés ci-après, seront compris dans le patrimoine de la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation, comme il est dit ci-dessus ; et
- du seul fait de la réalisation de l'Apport et de la transmission universelle du patrimoine de l'Activité qui en résultera, l'ensemble des actifs et passifs compris dans l'Activité, ainsi que, le cas échéant, des engagements hors bilan dont la liste figure en **Annexe 2** qui y sont attachés, seront, sauf stipulation contraire, transférés à la Société Bénéficiaire dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

2.1 Actifs inclus dans l'Apport

2.1.1 Actif immobilisé

- Les immobilisations incorporelles suivantes relatives à l'Activité :
 - (a) le fonds de commerce et la clientèle attachés à l'Activité ;
 - (b) le droit de se dire successeur de l'Apporteuse dans l'exploitation de l'Activité ;
 - (c) tous les documents administratifs, commerciaux, industriels ou techniques nécessaires à l'exploitation de l'Activité, toutes les archives, les pièces de comptabilité, les registres et, plus généralement, tout document, de quelque nature et sur quelque support qu'il soit, détenu par l'Apporteuse et afférent à l'Activité ;
 - (d) le bénéfice et la charge de tous accords, conventions et engagements conclus ou pris par l'Apporteuse en vue de l'exploitation de l'Activité, notamment avec ses fournisseurs, prestataires de services, clients, partenaires et toute autre personne ou entité, en ce compris les conventions de services existant entre l'Apporteuse et ses filiales, lesquelles seront ajustées pour tenir compte de la réalisation l'Apport ;

- (e) l'ensemble des contrats de travail des salariés permanents de l'Apporteuse affectés à l'Activité (dont la liste indicative et anonymisée figure en **Annexe 2.1.1(e)**, étant précisé que la liste est amenée à évoluer dans le cours normal des affaires en fonction des éventuels départs et embauches jusqu'à la Date de Réalisation) (les "**Salariés Transférés**") ;
- (f) les créances directement rattachées à l'Activité ; et
- (g) le cas échéant, les droits de propriété intellectuelle se rapportant à l'Activité (dont la liste indicative figure en **Annexe 2.1.1(g)**) ainsi que l'ensemble de la documentation et des données y afférent.

	BRUT	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	NET
Frais de développement	1.315.895€	855.691€	460.204€
Concessions, brevets et droits similaires	893.252€	893.252€	0€
TOTAL immobilisations incorporelles	2.209.147€	1.748.943€	460.204€

- Les immobilisations corporelles suivantes relatives à l'Activité :

	BRUT	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	NET
Constructions	2.755.452€	711.619€	2.043.833€
Installations techniques, matériels et outillage	5.760.256€	2.607.508€	3.152.748€
Autres immobilisations corporelles	2.061.233€	732.501€	1.328.732€
TOTAL immobilisations corporelles	10.576.941€	4.051.628€	6.525.313€

- Les immobilisations financières :

	BRUT	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	NET
Autres participations	1.000€	0€	1.000€
TOTAL immobilisations financières	1.000€	0€	1.000€

2.1.2 Actif circulant

	BRUT	PROVISIONS	NET
Matières premières, approvisionnements	1.327.133€	95.241€	1.231.892€
Produits intermédiaires et finis	2.230.001€	26.810€	2.203.191€
Marchandises	1.780€	0€	1.780€
Avances et acomptes versés sur commande	41.844€	0€	41.844€
Créances clients et comptes rattachés	12.976.672€	43.912€	12.932.760€
Autres créances	705.637€	0€	705.637€

Disponibilité	2.439€	0€	2.439€
Charges constatées d'avance	2.843.405€	0€	2.843.405€
TOTAL Actif circulant	20.128.911€	165.963€	19.962.948€

2.1.3 Total de l'actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	NET
TOTAL de l'actif apporté	32.920.999€	5.966.534€	26.954.465€

Il est précisé, en tant que de besoin, que dans le cas où, à la suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actif de l'Apporteuse nécessaires à l'exploitation de l'Activité n'auraient pas été mentionnés dans le Projet de Traité ou ses annexes, ils pourront être mentionnés dans le traité d'Apport définitif et, dans tous les cas, ces droits et biens seraient néanmoins réputés la propriété de la Société Bénéficiaire, à laquelle ils seront transmis de plein droit par l'effet de l'Apport.

2.2 **Passifs inclus dans l'Apport**

L'Apport comprend l'ensemble des passifs exclusivement attachés à l'Activité tels que décrits aux présentes :

2.2.1 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	535.000€
TOTAL provisions pour risques et charges	535.000€

2.2.2 Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9.702.004€
Emprunts et dettes financières divers	297.935€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.665.504€
Dettes fiscales et sociales	1.374.786€
Produits constatés d'avance	2.550.742€
TOTAL dettes	19.591.032€

2.2.3 Total passif

TOTAL du passif pris en charge :	20.126.032€
---	--------------------

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif indiqué ci-dessus, la Société Bénéficiaire prendra à sa charge toutes les obligations qui ont pu être contractées par l'Apporteuse dans le cadre de l'exploitation de l'Activité et, notamment, les avals, cautions, garanties et les autres engagements donnés par l'Apporteuse dans le cadre de l'exploitation de l'Activité.

Il est précisé, en tant que de besoin, que dans le cas où, à la suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments de passifs de l'Apporteuse ne se rattachant pas à l'exploitation de l'Activité auraient été mentionnés dans le Projet de Traité ou ses annexes, ces passifs seront réputés ne pas avoir été transférés à la Société Bénéficiaire.

Enfin, une subvention d'investissement d'un montant de 400.000 euros est attachée aux immobilisations apportées. Cette subvention n'est pas comprise dans le passif transféré conformément aux règles applicables ; elle sera reconstituée dans les capitaux propres de la Société Bénéficiaire par création, en l'absence de primes d'apport ou de fusion, ou de réserves disponibles, d'un compte de report à nouveau débiteur.

2.2 Détermination de l'actif net apporté

L'actif net apporté dans le cadre de l'Apport se décompose comme suit :

Total des actifs inclus dans l'Apport	26.954.465€
Total des passifs pris en charge au titre de l'Apport	20.126.032€
Actif net apporté	6.828.433€

2.4 Origine de propriété des biens apportés

Les éléments d'actif apportés sont la propriété de l'Apporteuse pour les avoir acquis ou constitués et développés.

2.5 Actifs et passifs exclus de l'Apport

Sans préjudice des autres stipulations des présentes, les Parties conviennent que sont expressément exclus de l'Apport, les actifs et passifs se rapportant aux activités de l'Apporteuse autres que l'Activité.

ARTICLE 3 - PROPRIETE ET JOUISSANCE DES BIENS APPORTES

La Société Bénéficiaire deviendra, sur le plan juridique, propriétaire des actifs apportés et débitrice des passifs transférés à la Date de Réalisation de l'Apport.

Toutefois, compte tenu de l'effet rétroactif de l'Apport, celle-ci sera réputée avoir eu la jouissance des biens apportés depuis la Date d'Effet.

Par conséquent, toutes les opérations afférentes à l'Activité réalisées par l'Apporteuse entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation, tant en ce qui concerne l'actif que le passif relatif à cette branche complète et autonome d'activité, seront intégralement prises en charge par la Société Bénéficiaire.

Tous les biens et tous les droits corporels et incorporels et, notamment, toutes acquisitions ou adjonctions d'immobilisations, toutes les recettes et tous les profits afférents à l'Activité et acquis par l'Apporteuse appartiendront à la Société Bénéficiaire à compter de la Date d'Effet de l'Apport.

Tous les frais, charges et dépenses afférents à l'Activité engagés par l'Apporteuse seront supportés par la Société Bénéficiaire à compter de la Date de Réalisation. Corrélativement, tous les frais, charges et dépenses afférents à l'Activité engagés par l'Apporteuse à compter de la Date d'Effet seront supportés par la Société Bénéficiaire.

ARTICLE 4 - CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

L'Apport est effectué sous les charges et conditions suivantes, que la Société Bénéficiaire et l'Apporteuse s'engagent à respecter, chacune pour ce qui la concerne :

- 4.1** La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits apportés décrits à l'Article 2.1 ci-dessus et dans l'état et la consistance dans laquelle où ils se trouveront à la Date de Réalisation de l'Apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre l'Apporteuse, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers.
- 4.2** L'Apport est consenti et accepté moyennant la prise en charge par la Société Bénéficiaire du passif apporté décrit à l'Article 2.2 ci-dessus, tel que ce passif existera à la Date de Réalisation de l'Apport. Il est précisé, en tant que de besoin, que le montant du passif apporté indiqué ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit des créanciers de l'Activité qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.
- 4.3** La Société Bénéficiaire sera seule tenue du passif objet de l'Apport, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, du paiement de tous intérêts et de l'exécution de toutes les conditions attachées à ce passif. A ce titre, elle sera débitrice des créanciers de l'Activité aux lieu et place de l'Apporteuse, sans novation à leur égard. En conséquence, le présent Apport ne fait l'objet d'aucune garantie, à l'exception des stipulations de l'Article 6 ci-dessous.
- 4.4** Conformément aux dispositions des articles L 236-15, L 236-26 et L 236-30 du code de commerce, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'Apport.
- 4.4** La Société Bénéficiaire sera, à la Date de Réalisation, purement et simplement substituée à l'Apporteuse dans les charges et obligations afférentes à l'Activité. Elle supportera, à compter de cette date, tous les impôts et toutes les taxes, contributions et autres charges de toute nature relatifs aux actifs apportés et/ou à leur exploitation qui seraient exigibles ou dus à compter de la Date d'Effet.

L'Apporteuse transmettra sans délai à la Société Bénéficiaire tout avis d'imposition, de mise en recouvrement ou tout rappel qui lui sera adressé à compter de la Date de Réalisation et relatif au passif transféré au titre de l'Apport.
- 4.5** La Société Bénéficiaire sera, à la Date de Réalisation, subrogée dans le bénéfice de toutes les conventions incluses dans le périmètre de l'Apport et en cours de validité à cette date, conclues par l'Apporteuse avec des tiers. En conséquence, la Société Bénéficiaire en assumera l'intégralité des charges et obligations et fera son affaire de l'obtention de tous consentements de tiers qui s'avéreraient nécessaires pour la poursuite de celles de ces conventions contenant une clause exigeant ce consentement en cas d'apport partiel d'actifs.

4.6 La Société Bénéficiaire souscrira, à compter de la Date de Réalisation, l'ensemble des polices d'assurance nécessaires pour les besoins de l'Activité. En conséquence, la Société Bénéficiaire paiera à compter de cette date toutes primes et supportera toutes franchises liées à ces polices d'assurance.

4.7 La Société Bénéficiaire assumera les engagements hors bilan et bénéficiera de ceux reçus par l'Apporteuse relativement à l'Activité, à compter de la Date de Réalisation.

La Société Bénéficiaire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires auprès des tiers afin que tous les cautionnements, avals ou garanties consentis par l'Apporteuse avant la Date de Réalisation et relatifs à l'Activité soient formellement repris à son nom jusqu'à la complète exécution des obligations contractuelles faisant l'objet de ces cautionnements, avals ou garanties.

Il est expressément convenu entre les Parties que si un tiers mettait en jeu des cautionnements, avals ou garanties consentis par l'Apporteuse -ou consentis par des tiers pour le compte de l'Apporteuse- pour les besoins de l'exploitation de l'Activité, la Société Bénéficiaire rembourserait sans délai l'Apporteuse de toutes sommes que cette dernière pourrait être amenée à verser à ce titre.

4.8 La Société Bénéficiaire se conformera à l'intégralité des lois, décrets, arrêtés, règlements et usages relatifs au type d'exploitation auquel les biens et droits objets de l'Apport sont affectés. Elle fera son affaire personnelle de l'obtention et/ou du renouvellement de toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires pour exploiter l'Activité, le tout à ses risques et périls.

4.9 La Société Bénéficiaire se substituera à l'Apporteuse dans toute action contentieuse, tant en demande qu'en défense, dans toute procédure de redressement ou dans toute réclamation amiable relative à tout élément transféré au titre de l'Apport, mais n'ayant pas encore été définitivement résolue à la Date de Réalisation. La Société Bénéficiaire bénéficiera ou supportera seule toutes les conséquences découlant de ces procédures.

Toutes les conséquences des litiges et réclamations afférents aux éléments apportés, dont la cause est antérieure à la Date de Réalisation ou relatifs aux prestations réalisées par l'Apporteuse antérieurement à la Date de Réalisation, mais pour lesquels une demande de règlement amiable ou contentieuse est émise postérieurement à cette date seront supportées dans leur intégralité par la Société Bénéficiaire.

4.10 La Société Bénéficiaire accomplira, à ses frais, tous enregistrements et toutes formalités et dépôts qui s'avèreraient nécessaires afin de transférer, à son nom, les actifs apportés et de rendre l'Apport opposable aux tiers. Elle paiera en conséquence toutes les charges et redevances pouvant être dues à ce titre.

4.11 Conformément à l'article L. 1224-1 du code du travail, la Société Bénéficiaire reprendra l'ensemble des salariés affectés à l'Activité à la Date de Réalisation (sous réserve, le cas échéant, pour les salariés protégés, de l'autorisation préalable de l'inspection du travail).

La Société Bénéficiaire sera subrogée dans l'intégralité des droits et obligations de l'Apporteuse vis-à-vis des Salariés Transférés.

La Société Bénéficiaire supportera toutes les charges relatives à ces contrats de travail et, notamment, tous les avantages et autres charges en nature ou en espèces (congrés payés, RTT, primes variables, etc.) et toutes les charges sociales et fiscales afférentes à ces contrats.

- 4.12** Jusqu'à la Date de Réalisation, l'Apporteuse s'oblige (i) à continuer de gérer les biens et droits apportés selon les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, (ii) à ne prendre aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante -autres qu'au titre des opérations prévues à l'Article 7 ci-après-, et (iii) à ne procéder à aucun acte de disposition des biens et droits apportés -autres qu'au titre de l'article 7-, sans l'assentiment préalable de la Société Bénéficiaire, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports retenues pour arrêter les bases de l'opération d'Apport projetée.

L'Apporteuse s'engage à ne procéder à aucune modification de son capital, distribution de primes, réserves, dividendes ou acomptes, autrement qu'au titre des opérations de l'article 7.

- 4.13** L'Apporteuse fournira à la Société Bénéficiaire tous les renseignements dont celle-ci pourrait avoir besoin, lui apportera tous concours utiles en vue d'assurer la transmission des actifs et passifs apportés et le plein effet de l'Apport.

L'Apporteuse fera établir, à la première demande de la Société Bénéficiaire, tous actes complémentaires, réitératifs, confirmatifs ou modificatifs de l'Apport et fournira toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires.

ARTICLE 5 - REMUNERATION DE L'APPORT

5.1 Méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la rémunération de l'Apport

La rémunération de l'Apport est déterminée à partir de la valeur comptable de l'Activité et de celle de la Société Bénéficiaire.

Les Parties ont expressément décidé, sur le plan comptable, de retenir les valeurs nettes comptables, et confirment par les présentes qu'elles mettront tout en œuvre afin de respecter les droits des associés de l'Apporteuse.

Les Parties rappellent en effet que la valorisation de l'Apport à la valeur comptable ne permet pas de respecter l'obligation juridique de libération du capital, compte tenu de la détermination du rapport d'échange à partir des valeurs réelles.

D'un point de vue fiscal, il est rappelé que le rapport d'échange doit en principe être déterminé sur la base des valeurs réelles. L'administration fiscale admet toutefois par tolérance, que le rapport d'échange d'un apport partiel d'actif soit calculé sur la base des valeurs comptables lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies conformément aux prescriptions du paragraphe 40 du BOI-IS-FUS-30-20 :

- l'apport partiel d'actif est placé sous le régime de faveur des fusions,
- les titres reçus par l'Apporteuse en contrepartie de l'Apport représentent au moins 99% du capital de la Société Bénéficiaire après l'Apport,
- la participation de l'Apporteuse dans la Société Bénéficiaire représente au moins 99,99 % du capital social de cette dernière après l'Apport,
- tous les titres de la Société Bénéficiaire de l'Apport présentent les mêmes caractéristiques.

Les Parties confirment que ces conditions sont réunies dans le cadre de l'Apport prévu au présent Projet de Traité.

Sur cette base, la détermination de la parité d'échange d'après la valeur comptable de l'Apport ne traduira pas l'octroi d'un avantage par l'Apporteuse à la Société Bénéficiaire constitutif d'une subvention.

5.2 Rémunération de l'Apport

A l'effet de rémunérer l'Apport, la Bénéficiaire procédera à une augmentation de son capital par création d'actions nouvelles qui seront attribuées à l'Apporteuse.

Pour la détermination du nombre d'actions de l'Apporteuse devant être attribué à la société Bénéficiaire en rémunération dudit Apport, il a été calculé une parité d'échange basée sur la valeur comptable de l'Activité et de la valeur comptable de la Société Bénéficiaire en application de la tolérance prévue au paragraphe 40 du BOI IS FUS 30 20.

Pour les besoins des calculs liés à la rémunération de l'Apport, la Société Bénéficiaire et l'Activité ont ainsi été évaluées sur la base de leur valeur comptable pour les montants suivants :

- Valeur comptable des titres de la Société Bénéficiaire : 1 €,
- Valeur comptable de l'Activité : 6.828.433 €.

Compte tenu de ces évaluations, la Société Bénéficiaire devra (i) émettre à la Date de Réalisation et en rémunération de l'Apport, 6.828.433 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, qui seront remises à l'Apporteuse en rémunération de l'Apport et (ii) corrélativement augmenter son capital social d'un montant total de 6.828.433 euros.

Le capital social de la Société Bénéficiaire sera ainsi augmenté, à la Date de Réalisation afin d'être porté d'un (1) euro à six millions huit cent vingt-huit mille quatre cent trente-quatre (6.828.434) euros.

Les actions nouvelles de la Société Bénéficiaire émises en rémunération de l'Apport seront soumises à toutes les dispositions statutaires de cette société et porteront jouissance à la Date de Réalisation.

Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les actions anciennement émises par la Société Bénéficiaire, notamment toutes retenues d'impôt de sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

ARTICLE 6 - DECLARATIONS

6.1 Déclarations générales

6.1.1 Déclarations de l'Apporteuse

L'Apporteuse fait les déclarations suivantes, pour les besoins de l'Apport :

- (a) l'Apporteuse est propriétaire de l'Activité comme indiqué à l'Article 2.5 ci-dessus ;
- (b) l'Apporteuse n'est pas en état de cessation des paiements, n'a jamais été déclarée en état de liquidation judiciaire ou admise en redressement judiciaire, et ne se trouve pas actuellement sous le coup d'une procédure de redressement judiciaire ;
- (c) l'Apporteuse est à jour, relativement aux biens apportés, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes administratifs et notamment de sécurité sociale ; et
- (d) l'Apporteuse ne fait l'objet d'aucune mesure susceptible de porter atteinte à sa capacité civile ou à la libre disposition de ses biens.

6.1.2 Déclarations de la Société Bénéficiaire

Sous réserve des stipulations de l'Article 7 ci-dessous, la Société Bénéficiaire déclare et garantit à l'Apporteuse que les déclarations stipulées au présent article sont exactes et sincères à la date du présent Projet de Traité et seront exactes et sincères à la Date de Réalisation :

- (a) la Société Bénéficiaire n'est pas en état de cessation des paiements, n'a jamais été déclarée en état de liquidation judiciaire ou admise en redressement judiciaire, et ne se trouve pas actuellement sous le coup d'une procédure de redressement judiciaire ; et
- (b) qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de ses activités ;
- (c) qu'elle a la capacité et le pouvoir requis pour conclure le Traité, accomplir les opérations qui y sont prévues et satisfaire les obligations qui en découlent pour elle.

Les actions de la Société Bénéficiaire qui seront émises au profit de l'Apporteuse en rémunération de l'Apport, le seront en pleine propriété et seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites actions.

6.2 Déclarations fiscales

6.2.1 Rétroactivité

Conformément aux dispositions de l'Article 1.6, l'Apport prendra effet, sur le plan comptable et fiscal, à la Date d'Effet, soit le 1^{er} janvier 2024. Les résultats réalisés par l'Apporteuse en relation avec l'Activité à compter de cette date seront en conséquence inclus dans les résultats de la Société Bénéficiaire. Les Parties reconnaissent expressément ce plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

La Société Bénéficiaire prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats au titre de l'exercice en cours, tant à raison de sa propre activité que de l'Activité exercée par l'Apporteuse à compter de la Date d'Effet.

6.2.2 Droits d'enregistrement

Les Parties, toutes deux constituées sous forme de sociétés par actions simplifiées françaises soumises à l'impôt sur les sociétés, déclarent que l'Apport constitue un apport partiel d'actifs représentatif d'une branche complète et autonome d'activité, au sens des dispositions de l'article 301-E de l'annexe II du code général des impôts.

En conséquence, en application des dispositions de l'article 817-I du code général des impôts, les Parties prennent acte de ce que l'enregistrement de l'Apport sera effectué gratuitement conformément à l'article 816 du code général des impôts.

6.2.3 Impôt sur les sociétés

(a) L'Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

L'Activité constitue une branche complète et autonome d'activité.

Par conséquent, les Parties sont convenues de placer l'Apport sous le régime fiscal de faveur prévu par les articles 210 A et 210 B du code général des impôts en matière d'impôts sur les sociétés.

(b) A cet effet, la Société Bénéficiaire s'engage à respecter les prescriptions légales à cet égard, et notamment :

- (i) à reprendre à son passif les provisions de l'Apporteuse dont l'imposition a été différée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'Apport ;
- (ii) à se substituer à l'Apporteuse, le cas échéant, pour la réintégration des plus-values dont l'imposition a été différée chez cette dernière ;
- (iii) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors de l'Apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteuse ;

- (iv) à réintégrer dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées à l'article 210 A-3-d du code général des impôts, les plus-values dégagées, le cas échéant, dans le cadre de l'Apport à raison du transfert de biens amortissables attachés à l'Activité, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration. Ainsi la réintégration des plus-values sera effectuée par parts égales sur une période de quinze (15) ans pour les constructions et les droits qui se rapportent à des constructions ainsi que pour les plantations et les agencements et aménagements des terrains amortissables sur une période au moins égale à cette durée ; dans les autres cas, la réintégration s'effectuera par parts égales sur une période de cinq (5) ans ;
 - (v) à inscrire à son bilan les éléments de l'actif circulant qui lui sont apportés pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteuse ou, à défaut, à reprendre, dans les résultats de l'Apporteuse, le profit correspondant à la différence entre la valeur nouvelle de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de l'Apporteuse.
- (c) Les éléments de l'actif immobilisé ayant été apportés pour leur valeur nette comptable, la Société Bénéficiaire déclare, conformément aux prescriptions du paragraphe 10 du BOI-IS-FUS-30-20, que, pour ces éléments, elle reprendra à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et qu'elle continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir des valeurs d'origine dans les écritures de la Société Absorbée.
 - (d) La Société Bénéficiaire s'engage pour elle-même et pour le compte de l'Apporteuse à joindre à sa déclaration de résultat ainsi qu'à celle qui devra être produite pour le compte de l'Apporteuse dans le délai de quarante-cinq (45) jours visé à l'article 201-3 du code général des impôts, un état conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'Apport, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du code général des impôts.
 - (e) La Société Bénéficiaire inscrira également les plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables compris dans l'Apport et dont l'imposition aura été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du code général des impôts.
 - (f) La Société Bénéficiaire s'engage, en tant que de besoin, à respecter les engagements précédents souscrits par la Société Absorbée lors d'éventuelles opérations de fusions, de scissions ou d'apports (etc.) et, d'une manière générale, de se substituer à tout engagement de nature fiscale qui aurait pu être souscrit par la Société Absorbée concernant les biens apportés.

6.2.4 Taxe sur la valeur ajoutée

L'Apport étant constitutif d'un transfert d'universalité de biens entre deux sociétés assujetties à la TVA ou le devenant du fait de l'Apport, les Parties constatent qu'aucune livraison de biens ni de prestation de services n'est réputée intervenir du fait de l'Apport en application des dispositions de l'article 257 bis du code général des impôts.

La Société Bénéficiaire note qu'elle sera réputée continuer la personne de l'Apporteuse et qu'elle sera, en conséquence, tenue de procéder sur les biens qui lui sont transférés aux régularisations annuelles et globales de TVA auxquelles aurait dû procéder l'Apporteuse si elle avait continué à les utiliser pour les besoins de son exploitation ainsi qu'aux taxations des cessions ou des livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'Apport.

Conformément à l'article 287-5 c du code général des impôts, chacune des Parties s'engage à mentionner le montant total hors taxe de l'Apport sur sa déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'Apport est réalisé. Ce montant sera mentionné sur la ligne "autres opérations non imposables".

6.2.5 Taxe et participations assises sur les salaires

La Société Bénéficiaire reprendra en tant que de besoin les obligations qui incombent à l'Apporteuse à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2024. En pratique, il conviendra de se rapprocher des centres collecteurs pour s'assurer que la Société Bénéficiaire peut effectivement contribuer à hauteur de l'ensemble composé de ses salariés et de ceux de l'Apporteuse.

6.2.6 Subventions d'investissement

Conformément à l'article 42 septies du code général des impôts, la Société Bénéficiaire s'engage à procéder elle-même, à concurrence de la fraction desdites sommes restant à taxer à la date d'effet de l'Apport, soit 400.000 euros, à la réintégration de la subvention d'équipement qu'avait obtenue l'Apporteuse (convention conclue avec la Région Grand-Est n°20P08653/20P09056, opération P051O007). Elle s'engage à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 septies susvisé.

Il est précisé que la durée de réintégration résiduelle de la subvention en cause à la date d'effet de l'Apport était de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

6.2.7 Autres impôts

La Société Bénéficiaire se substituera de plein droit à l'Apporteuse pour toutes impositions, taxes ou obligations fiscales et sociales pouvant être mises à la charge de cette dernière au titre de l'Apport ou de l'Activité ainsi apportée.

ARTICLE 7 - CONDITIONS SUSPENSIVES

7.1 Indépendamment de l'accomplissement des formalités légales préalables à l'Apport, celui-ci est soumis à la satisfaction des conditions suspensives indiquées ci-après, de sorte qu'il ne pourra être définitivement réalisé que pour autant que :

- (a) une décision de l'associé unique de la Société Bénéficiaire ait approuvé l'Apport, décidé et constaté l'augmentation du capital de cette société en rémunération de l'Apport et décidé en conséquence de modifier les statuts de la société ;

- (b) le consentement à l'Opération donné par les prêteurs bancaires ou tout organisme de financement de l'Apporteuse au titre des financements souscrits par cette dernière, dès lors qu'un tel consentement est requis ;
- (c) le consentement à l'Opération donné par la CGI Bâtiment en vue du transfert du contrat de garantie relative à la livraison de chantiers.

7.2 La date de décision de l'associé unique de la Société Bénéficiaire constituera la Date de Réalisation.

7.3 Si les conditions ci-dessus n'étaient pas satisfaites au plus tard le 31 décembre 2024 à 20 heures, le Projet de Traité serait considéré comme nul et non avenue sans qu'il y ait lieu au versement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

7.4 La réalisation des conditions suspensives indiquées ci-dessus sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des procès-verbaux des décisions de l'associé unique de l'Apporteuse et de la Société Bénéficiaire.

ARTICLE 8 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font respectivement élection de domicile à leur siège social respectif.

ARTICLE 9 - FRAIS

L'intégralité des frais, droits et honoraires des présentes, notamment tous droits d'enregistrement, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par la Société Bénéficiaire.

ARTICLE 10 - POUVOIRS ET FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes et de toutes autres pièces nécessaires pour effectuer tous dépôts, formalités et publications prescrits par la loi.

Les Parties s'engagent chacune en ce qui la concerne, au plus tard dans les deux jours ouvrés suivant la signature du Projet de Traité, à (i) déposer le présent Traité au greffe du Tribunal de commerce de son siège social, et (ii) publier le Projet de Traité sur leurs sites internet respectifs dans les conditions prescrites par l'article R. 236-3 du Code de commerce, via les adresses suivantes :

- Pour l'Apporteuse : <https://burgeretcie.fr/publications/>
- Pour la Société Bénéficiaire : <https://www.booa.fr/publications/> et <https://booapro.fr/publications/>

La Société Bénéficiaire remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et tous dépôts légaux relatifs à l'Apport. Elle remplira, plus généralement, toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des éléments apportés.

ARTICLE 11 - LITIGES

Tous les litiges relatifs au présent Projet de Traité seront soumis au tribunal de commerce de Paris, auquel les Parties attribuent compétence exclusive en premier ressort.

oOo

La présente convention est signée par les représentants dûment habilités de chaque Partie au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire de services tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La présente convention, signée électroniquement via DocuSign, (i) constitue l'original, (ii) constitue une preuve par écrit au sens de l'article 1366 du Code civil français (c'est-à-dire qu'il a la même force probante qu'un document manuscrit signé sur papier), et (iii) sa signature électronique doit être considérée comme une signature originale.

DocuSigned by:

18785C40647B45A...

Burger et Cie SAS

Représentée par : Monsieur Paul Burger

DocuSigned by:

1C321985D59D468...

New Co Booa SAS

Représentée par : Burger et Cie

Elle-même représentée par Madame Lou Burger

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexe 1.5(a)</u>	Comptes de l'Apporteuse
<u>Annexe 1.5(b)</u>	Etat comptable de l'Activité au 31 décembre 2023
<u>Annexe 2</u>	Liste des engagements hors bilan
<u>Annexe 2.1.1(e)</u>	Liste indicative des Salariés Transférés
<u>Annexe 2.1.1(g)</u>	Liste des droits de propriété intellectuelle transférés

Annexe 1.5(a)
Comptes de l'Apporteuse

BURGER Cie.

ZI Bois l'Abbesse 68660 LIEPVRE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au
31/12/2023

Montant en EUR

Table des matières

FAITS MAJEURS.....	5
BILAN ACTIF	6
FOND COMMERCIAL.....	7
RÈGLES D'AMORTISSEMENT	8
IMMOBILISATIONS	9
AMORTISSEMENTS	10
DÉTAILS DES FRAIS DE R&D	11
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	12
ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	13
STOCKS	14
PRODUIT À RECEVOIR.....	15
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16
BILAN PASSIF	17
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	18
TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	19
VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS.....	20
PROVISIONS.....	21
CHARGES A PAYER.....	22
ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES.....	23
COMPTE DE RESULTAT	24
COMPTE DE RESULTAT (SUITE).....	25
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	26
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	27
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
DÉTAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES	29
VENTILATION DES L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	30
INFORMATIONS DIVERSES.....	31
EFFECTIF AU 31/12/2023.....	32
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	33
ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	34
CRÉDIT BAIL	35
ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS RETRAITES.....	36
DETTE GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELES	37
ENGAGEMENT FINANCIERS.....	38

FAITS MAJEURS

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Immobilisation : acquisition de lignes de production pour l'activité Grad®.

TUP de la société SEMI68 en novembre 2023 entraînant la constatation d'un mali de fusion de 323 648€, enregistré en charge financière.

1.2 Evènements postérieur à la clôture

Cession du fonds de commerce Jardipolys® au prix de 5.6M€.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par mesure de compréhension des comptes et de l'activité, les transferts de charges ont été assimilés aux autres produits.

Remarque : Les durées d'amortissement des différents tableaux correspondent à la durée économique d'amortissement.

1.4 Autres informations

Néant

BILAN ACTIF

Burger et Cie SAS

2023

BILAN ACTIF

	2023			2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 315 895	855 691	460 204	723 383
Concessions, brevets et droits similaires	2 554 564	2 222 696	331 868	511 899
Fonds commercial (1)	6 248 096		6 248 096	6 248 096
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>10 118 556</i>	<i>3 078 388</i>	<i>7 040 168</i>	<i>7 483 378</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	476 196	290 254	185 942	185 942
Constructions	6 489 186	3 484 290	3 004 896	2 443 163
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 694 962	11 307 696	10 387 266	6 707 176
Autres immobilisations corporelles	5 775 492	2 758 951	3 016 541	3 267 568
Immobilisations en cours	227 475		227 475	783 306
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>34 663 311</i>	<i>17 841 191</i>	<i>16 822 120</i>	<i>13 387 156</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	359 084		359 084	620 084
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	503 450		503 450	176 145
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>862 534</i>		<i>862 534</i>	<i>796 228</i>
ACTIF IMMOBILISE	45 644 401	20 919 579	24 724 822	21 666 762
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	5 708 430	430 699	5 277 731	7 124 542
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	6 067 576	87 192	5 980 384	4 656 667
Marchandises	11 604 379	229 884	11 374 495	15 493 844
<i>Total des stocks</i>	<i>23 380 385</i>	<i>747 776</i>	<i>22 632 610</i>	<i>27 275 053</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 459 172		7 459 172	6 603 956
Clients et comptes rattachés	21 318 759	371 972	20 946 787	18 496 765
Autres créances	4 322 999		4 322 999	3 692 223
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>33 100 929</i>	<i>371 972</i>	<i>32 728 957</i>	<i>28 792 944</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	533 921		533 921	1 544 484
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>533 921</i>		<i>533 921</i>	<i>1 544 484</i>
Charges constatées d'avance	3 364 081		3 364 081	4 165 058
ACTIF CIRCULANT	60 379 316	1 119 748	59 259 568	61 777 539
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	106 023 716	22 039 327	83 984 390	83 444 301

© Invoke - Tableau annexé

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

FOND COMMERCIAL

Burger et Cie SAS

2023

FONDS COMMERCIAL

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail				
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre				
Autres				
1 Fonds commercial (dont détail ci-dessous)	871 550			871 550
4 Mali de fusions	5 376 546			5 376 546
TOTAL	6 248 096			6 248 096

1) Le fonds de commerce exploité à Bois l'Abbesse a été apporté lors de la fusion avec la société Nouvelle Ateliers Bois Saint-Guérin pour 15 245 euros.

Le fonds de commerce exploité par Burger Distribution a été apporté lors de la fusion avec la société Burger SAS pour 68 602 euros.

Le fonds de commerce Jardipolys exploité précédemment par la société Dubois Jardin a été acquis pour 742 703 euros.

Le fonds de commerce de la société IDEAPROD a été acquis pour 45 000 €

4) Le mali technique après fusion avec la société Burger et Cie se monte à 4 697 631 €

Le Mali technique après fusion avec la société Architecture du bois se monte à 678 914.84

L'examen de la valeur de ces fonds n'a pas permis de constater une dépréciation de ceux-ci.

RÈGLES D'AMORTISSEMENT

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire et dégressif	4 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 5 ans

« Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation. La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan

IMMOBILISATIONS

Burger et Cie SAS

2023

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2023	Augmentations	
		Réévaluations courant 2023	Acquisitions courant 2023
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	1 315 895		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 755 281		47 380
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	10 071 176		47 380
Immobilisations corporelles			
Terrains	476 196		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre	825 397		431 580
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	4 706 769		525 441
Installations techniques, matériel et outillages industriels	16 619 909		5 221 603
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	1 926 471		96 958
- Matériel de transport	1 803 662		218 380
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 523 981		211 148
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	783 306		227 475
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	28 665 690		6 932 585
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	620 084		5 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	176 145		327 305
<i>Total immobilisations financières</i>	796 228		332 305
TOTAL GENERAL	39 533 094		7 312 270

	Diminutions		Valeur brute fin 2023	Valeur d'origine
	Virements courant 2023	Cessions courant 2023		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement			1 315 895	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 802 661	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			10 118 556	
Immobilisations corporelles				
Terrains			476 196	
Constructions :				
- Sur sol propre			1 256 976	
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			5 232 210	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		146 550	21 694 962	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			2 023 429	
- Matériel de transport			2 022 042	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 107	1 730 022	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	783 306		227 475	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	783 306	151 657	34 663 311	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		266 000	359 084	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			503 450	
<i>Total immobilisations financières</i>		266 000	862 534	
TOTAL GENERAL	783 306	417 657	45 644 401	

© Invoice - Tableau annexe

AMORTISSEMENTS

Burger et Cie SAS

2023

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	592 512	263 179		855 691
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 995 286	227 411		2 222 696
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	2 587 798	490 590		3 078 388
Immobilisations corporelles				
Terrains	290 254			290 254
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	261 562	73 538		335 100
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	2 827 441	321 749		3 149 190
Installations techniques, matériel et outillage indust.	9 912 732	1 534 447	139 483	11 307 696
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	500 648	184 594		685 243
- Matériel de transport	471 523	334 998		806 521
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 014 374	252 814		1 267 188
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	15 278 534	2 702 140	139 483	17 841 191
TOTAL GENERAL	17 866 332	3 192 730	139 483	20 919 579

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

© Invoice - Tableau annexe

DÉTAILS DES FRAIS DE R&D

Burger et Cie SAS

2023

DÉTAIL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Libellés	Valeurs Nettes	Durée d'amortissement
La société Burger poursuit son effort de recherche et développement de nouveaux produits. MODULE 3D	460 204	5 ans
TOTAL	460 204	

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Burger et Cie SAS

2023

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des subventions et avances données par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes perçus par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Térassee & Co	85 000	39 884	22		19 382			1 306 788	2 697	
SCI BD	40 000	6 980	33		45 150			25 625	3 281	
DN CONCEPT(*)	2 500		40		1 000					
SARL STEINMATTEN	101 000	344 830	50		50 500			194 162	32 317	
BURGER IMMOBILIER	1 000	1 997	100		1 000			87 333	138 135	
GRAD CONCEPT INC**	1 000	(238 069)	100		882			741 835	(484 765)	
GRAD CONCEPT GMBH	25 000	(344 854)	100		25 000			914 858	(220 910)	
NOVAFEN	150 000	991 443	15		210 000			6 078 616	594 054	
GRAD CONCEPT LTD***	1 000	(7 611)	100		1 190			52 470	(222 973)	
SIEGLER CONSTR.****	10 000	9 481	50		5 000			385 863	(58 491)	

© Invoice - Tableau annexe

)Clôture30/06/N

*) montant en USD

**) montant en GBP

***)Clôture 30/09/N

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Burger et Cie SAS

2023

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Poste du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par effets de commerce
	Liées	ayant un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations financières			
Participations		359 084	
Créances rattachées à des participations		2 196 140	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<i>Total immobilisations financières</i>		<i>2 555 224</i>	
TOTAL Immobilisations		2 555 224	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés		1 382 294	
Autres créances		36 747	
Capital souscrit, appelé et non appelé			
TOTAL Créances		1 419 041	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44 292	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL Dettes		44 292	
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

STOCKS

Burger et Cie SAS

2023

STOCKS

Nature des stocks	Valeur Brute	Provisions pour dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette N-1
Matières Premières	5 708 430	430 699	5 277 731	7 124 542
Produits intermédiaires et finis	6 067 576	87 192	5 980 384	4 656 667
Marchandises	11 604 379	229 884	11 374 495	15 493 844
TOTAL I	23 380 385	747 776	22 632 610	27 275 053

	Valeur Brute	Prov. dépréciations	Valeur Nette	Valeur Nette N-1
TOTAL II				

	Valeur Brute	Prov. dépréciations	Valeur Nette	Valeur Nette N-1
TOTAL III				

TOTAL GENERAL	23 380 385	747 776	22 632 610	27 275 053
----------------------	-------------------	----------------	-------------------	-------------------

© Invoice - Tableau annexe

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé du: -Prix d'achat, Frais de transport sur achats, Frais de douane, Commissions.

les stocks sont dépréciés selon une méthode non statistique prenant en compte la rotation actuelle et future de chaque article ainsi que de sa vétu

Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de revient. Ce prix excluant les frais généraux tels que les frais financiers et les frais de commercialisation

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Burger et Cie SAS

2023

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2023	2022
Charges d'exploitation :		
CCA	3 364 081	4 165 058
<i>Total charges d'exploitation</i>	3 364 081	4 165 058
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 364 081	4 165 058
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	3 364 081	4 165 058

Nature des produits	2023	2022
Produits d'exploitation :		
PCA	2 550 742	3 302 667
<i>Total produits d'exploitation</i>	2 550 742	3 302 667
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 550 742	3 302 667
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	2 550 742	3 302 667
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	813 339	862 391

© Invoice - Tableau annexe

BILAN PASSIF

Burger et Cie SAS

2023

BILAN PASSIF

	2023	2022
Capital social ou individuel	13 686 770	13 699 770
Dont versé :		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 620	4 620
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 556 463	1 556 463
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	12 585 881	11 785 152
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(5 982 900)	1 306 570
<i>Total situation nette</i>	<i>21 850 834</i>	<i>28 352 575</i>
Subventions d'investissement	473 964	710 414
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	22 324 798	29 062 989
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	699 243	657 188
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	699 243	657 188
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42 039 500	36 521 898
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>	<i>42 039 500</i>	<i>36 521 898</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	659 514	760 918
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 622 247	9 164 545
Dettes fiscales et sociales	2 904 110	3 197 208
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>16 185 871</i>	<i>13 122 671</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	184 235	776 887
<i>Total dettes diverses</i>	<i>184 235</i>	<i>776 887</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	2 550 742	3 302 667
DETTES	60 960 349	53 724 124
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	83 984 390	83 444 301

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Burger et Cie SAS

2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 369 977		1 300	1 368 677	10,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 369 977		1 300	1 368 677	

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Burger et Cie SAS

2023

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	01/01/2023	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	13 699 770		13 000				13 686 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 620						4 620
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	1 556 463						1 556 463
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	11 785 152			813 378			12 598 530
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	1 306 570			(1 306 570)		(5 982 900)	(5 982 900)
Subventions d'investissement	710 414						473 964
Provisions réglementées							
Dividendes versés				493 192			
Total capitaux propres	29 062 989		13 000			(5 982 900)	22 324 798

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS

Burger et Cie SAS

2023

VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS

Nature	Début exercice		Variations		Fin d'exercice		Impôt différé ou latent
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	
Taux d'impôt :							
Décalages certains ou éventuels							
Provisions réglementées							
Subventions d'investissements		710 415	263 450			446 965	
TOTAL		710 415	263 450			446 965	
Subventions d'investissement							
Charges non déductibles temporaires							
C3S	110 852		123 796	110 852	123 796		
PARTICIPATION DES SALAIRES							
TOTAL	110 852		123 796	110 852	123 796		
Produits non taxables temporaires							
- plus values nettes à court terme							
- plus values de fusion							
- plus-values à long terme différées							
Charges déduites (ou produits imputés) fiscalement et non encore comptabilisés							
Ecart de conversion passif							
Ecart de conversion actif							
TOTAL	110 852	710 415	387 246	110 852	123 796	446 965	
Eléments à imputer							
Déficits reportables fiscalement							
Amortissements différés							
Moins-values à long terme							
Autres							
TOTAL							
Eléments de taxation éventuelle							
Plus-values sur écarts d'actif non am.							
Réserve spéc. des plus-values à LT							
Réserve spéc. des profits de constr.							
Autres							
TOTAL							
TOTAL GENERAL	110 852	710 415	387 246	110 852	123 796	446 965	

© Invoice - Tableau annexe

PROVISIONS

Burger et Cie SAS

2023

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2023
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	520 000	15 000				535 000
Provisions pour garanties données aux clients	137 188	27 055				164 243
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>657 188</i>	<i>42 055</i>				<i>699 243</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	657 188	42 055				699 243
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
<i>Sous total sur immobilisations</i>						
Sur stocks et en-cours	1 951 957	747 776			1 951 957	747 776
Sur comptes clients	377 550	371 972			377 550	371 972
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 329 507	1 119 748			2 329 507	1 119 748
TOTAL GENERAL	2 986 695	1 161 803			2 329 507	1 818 990
		Dont dotations et reprises d'exploitation	1 148 803		2 329 507	
		Dont dotations et reprises financières				
		Dont dotations et reprises exceptionnelles	15 000			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

© Invoice - Tableau annexe

CHARGES A PAYER

Burger et Cie SAS

2023

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 749	7 924
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	659 514	760 918
<i>Total dettes financières</i>	<i>673 262</i>	<i>768 842</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 472 691	4 582 882
Dettes fiscales et sociales	1 596 363	1 315 551
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>6 069 053</i>	<i>5 898 432</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	184 235	776 887
<i>Total dettes diverses</i>	<i>184 235</i>	<i>776 887</i>
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	6 926 551	7 444 162

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Burger et Cie SAS

2023

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	503 450	503 450		176 145
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>503 450</i>	<i>503 450</i>		<i>176 145</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	21 318 759	21 318 759		18 874 315
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	15 215	15 215		7 893
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	877 602	877 602		559 981
Taxe sur la valeur ajoutée	803 401	803 401		778 738
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	32 000	32 000		
Groupe et associés (2)	2 232 887	2 232 887		1 995 612
Débiteurs divers	361 894	361 894		350 000
<i>Total actif circulant</i>	<i>25 641 758</i>	<i>25 641 758</i>		<i>22 566 539</i>
Charges constatées d'avance	3 364 081	3 364 081		4 165 058
TOTAL DES CREANCES	29 509 288	29 509 288		26 907 741
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de cré					
- à un an maximum	17 970 478	17 970 478			16 689 640
- à + de un an	24 069 022	6 106 572	13 253 468	4 708 982	19 832 258
Emprunts et dettes financières divers (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés	12 622 247	12 622 247			9 164 545
Personnel et comptes rattachés	1 087 463	1 087 463			1 028 353
Sécurité sociale et autres organismes so	1 145 929	1 145 929			1 441 590
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	509 587	509 587			527 069
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	161 132	161 132			200 197
Dettes sur immobilisations et comptes rat					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	184 235	184 235			776 887
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 550 742	2 550 742			3 302 667
TOTAL DES DETTES	60 300 835	42 338 385	13 253 468	4 708 982	52 963 206
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		11 480 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 235 312			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux as:					

© Invoice - Tableau annexe

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

COMPTE DE RESULTAT

Burger et Cie SAS

2023

COMPTE DE RESULTAT

	2023			2022
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	12 665 850	16 715 530	29 381 381	47 364 167
Production vendue : - biens	73 111 352	7 648 050	80 759 402	72 787 409
Production vendue : - services	395 341	173 740	569 080	275 586
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	86 172 543	24 537 320	110 709 863	120 427 162
Production stockée			1 224 227	865 471
Production immobilisée			309 110	
Subventions d'exploitation			338 028	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			2 329 507	2 293 031
Autres produits (1) (11)			2 185 455	22 754
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			117 096 189	123 608 418
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			16 771 232	30 660 720
Variation de stock (marchandises)			5 194 537	(4 464 698)
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			23 064 222	29 690 123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 876 315	(2 811 350)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			51 723 187	46 035 703
<i>Total charges externes</i>			<i>98 629 493</i>	<i>99 110 497</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			782 815	843 220
Charges de personnel				
Salaires et traitements			13 963 057	12 057 174
Charges sociales (10)			4 099 488	4 128 021
<i>Total charges de personnel</i>			<i>18 062 546</i>	<i>16 185 195</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 193 050	2 802 695
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 119 748	2 329 507
Dotations aux provisions pour risques et charges			27 055	11 481
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>4 339 852</i>	<i>5 143 684</i>
Autres charges (12)			543 899	237 146
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			122 358 605	121 519 741
RESULTAT D'EXPLOITATION			(5 262 416)	2 088 677
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			8 360	7 040
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			121 735	67 282
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			55 473	201 354
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			185 568	275 675
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 572 960	474 945
Différences négatives de change			78 092	87 129
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 651 052	562 074
RESULTAT FINANCIER			(1 465 483)	(286 398)
RESULTAT COURANT			(6 727 899)	1 802 279

© Invoice - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Burger et Cie SAS

2023

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2023	2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	65 619	21 837
Produits exceptionnels sur opérations en capital	710 470	321 550
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	776 089	343 387
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 769	30 550
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	370 861	328 246
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	15 000	335 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	396 630	693 797
RESULTAT EXCEPTIONNEL	379 459	(350 409)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(365 540)	145 300
TOTAL DES PRODUITS	118 057 847	124 227 481
TOTAL DES CHARGES	124 040 747	122 920 911
BENEFICE ou PERTE	(5 982 900)	1 306 570

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

117 994

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Burger et Cie SAS

2023

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2023			2022			Variation
	France	Export et vraisons intracor	Total	France	Export et vraisons intracor	Total	%
C.F compte de résultat	86 172 543	24 537 320	110 709 863	80 002 035	40 425 127	120 427 162	-8,07%
TOTAL	86 172 543	24 537 320	110 709 863	80 002 035	40 425 127	120 427 162	-8,07%

Méthode utilisée pour la constatation du chiffre d'affaires

Nous appliquons la méthode de l'avancement pour le chiffre d'affaires des maisons Booa.

La part de Chiffre d'Affaires de BOOA est de 54.405.640€

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Burger et Cie SAS

2023

CHARGES FINANCIERES

Nature des charges	2023	2022
Charges d'intérêts		
Intérêts des emprunts et dettes	325 500	86 590
dont : intérêts des emprunts et dettes assimilées		
dont : Intérêts des emprunts et dettes rattachées à des participation		
Intérêts des emprunts pour la trésorerie		
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)	803 661	247 558
Intérêts des obligations cautionnées		
Intérêts des autres dettes		
dont : Intérêts des dettes commerciales		
dont : Intérêts des dettes diverses		
<i>Total charges d'intérêts</i>	1 129 161	334 148
Pertes sur créances liées à des participations		
Escomptes accordés	120 079	140 426
Pertes de change	78 092	87 129
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières	323 720	370
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Total des charges financières	1 651 052	562 074
Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GU)	1 651 052	562 074

PRODUITS FINANCIERS

Nature des produits	2023	2022
Produits de participations		
Revenus des titres de participation	8 360	7 040
Revenus sur autres formes de participation		
Revenus des créances rattachées à des participations		
<i>Total produits de participations</i>	8 360	7 040
Produits des autres immobilisations financières		
Revenus des titres immobilisés		
Revenus des prêts		
Revenus des créances immobilisées		
<i>Total produits des autres immobilisations financières</i>		
Revenus des autres créances		
Revenus des créances commerciales		
Revenus des créances diverses	44 122	9 684
<i>Total revenus des autres créances</i>	44 122	9 684
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Escomptes obtenus	51 852	55 874
Gains de change	55 473	201 354
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres produits financiers	25 761	1 723
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits financiers	185 568	275 675
Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GP)	185 568	275 675

© Invoice - Tableau annexe

RESULTAT EXCEPTIONNEL

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2023			2022		
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	65 619	10 769	54 850	21 837	30 550	(8 713)
Résultat sur exercices antérieurs						
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	404 551	396 510	8 042	50 100	174 708	(124 608)
Résultat sur autres éléments exceptionnels	69 468	(25 649)	95 117	35 000	153 539	(118 539)
Résultat exceptionnel hors dépréciations et provisions	539 639	381 630	158 009	106 937	358 797	(251 860)
QP des subvention d'investissement virée au résultat	236 450		236 450	236 450		236 450
Dépréciations exceptionnelles		15 000	(15 000)		335 000	(335 000)
Transferts de charges exceptionnelles						
Autres :						
Provisions pour risques et charges exceptionnels		15 000	(15 000)		335 000	(335 000)
TOTAL	776 089	396 630	379 459	343 387	693 797	(350 409)

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Burger et Cie SAS

2023

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	2023					2022
	Résultat avant report déficitaire	report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	(6 727 899)		(6 727 899)	(460 405)	(6 267 494)	1 569 377
Résultat exceptionnel	379 459		379 459	94 865	284 594	(262 807)
Résultat comptable (hors participation)	(6 348 440)		(6 348 440)	(365 540)	(5 982 900)	1 306 570
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
<i>Total avant impôt</i>	<i>(6 348 440)</i>		<i>(6 348 440)</i>	<i>(365 540)</i>	<i>(5 982 900)</i>	<i>1 306 570</i>
Autres						
<i>Total autres</i>						
Total général	(6 348 440)		(6 348 440)	(365 540)	(5 982 900)	1 306 570

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF AU 31/12/2023

Burger et Cie SAS

2023

EFFECTIF AU : 31/12/2023

Catégories	Effectif salarié		Effectif mis à disposition		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Cadres	100	90			100	90
Agents de maîtrise						
Employés et techniciens	289	259			289	259
Autres :						
Apprentis	36	32			36	32
TOTAL	425	381			425	381

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Burger et Cie SAS

2023

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	90 700
Autres honoraires	
TOTAL	90 700

ENGAGEMENTS HORS BILAN

CRÉDIT BAIL

Burger et Cie SAS

2023

CRÉDIT BAIL

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, ...							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL							

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS RETRAITES

Burger et Cie SAS

2023

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS RETRAITES ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

Catégories d'engagement	Indemnités de départ à la retraite Au profit de			Médailles du travail Au profit de			TOTAL
	dirigeants	autres	provisions	dirigeants	autres	provisions	
Pensions et indemnités assimilées							
Compléments de retraite pour personnel en a							
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel a la retraite							
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel en activité							
Autres :							
Indemnités de Départ à la retraite (non comptabilisée)		326 415					326 415
TOTAL		326 415					326 415

Notes

Un organisme extérieur a en charge la gestion de cette indemnité qui est couverte partiellement à hauteur de 0.30M€.

Les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Départ volontaire 64 ans
- Taux d'actualisation 4,00%
- Méthode rétrospective prorata temporis
- Taux de charges patronales entre 37,5 % et 45 % suivant la catégorie
- Taux de progression des salaires nulle
- Rotation du personnel nulle

ENGAGEMENT FINANCIERS

Burger et Cie SAS

2023

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals : -						
-						
-						
Cautions : - Prêts	4 650 000					4 650 000
-						
-						
Garanties : -						
- Nantissements fonds commerce	1 000 000					1 000 000
- Gage sans dépossession	1 000 000					1 000 000
Autres : - Promesse de nantissement/gage	1 000 000					1 000 000
- Contre garantie sur engagement	4 000 000					4 000 000
-						
TOTAL	11 650 000					11 650 000

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals : -						
-						
-						
Cautions : -						
-						
-						
Garanties : -						
-						
-						
Autres : -						
-						
-						
TOTAL						

Annexe 1.5(b)
Etat comptable de l'Activité au 31 décembre 2023

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : NEW Co BOOA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :

Adresse de l'entreprise : 2 RUE DE L'INDUSTRIE 67730 CHATENOIS Durée de l'exercice précédent :

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2024		Exercice N-1		
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	Frais d'établissement	AC				
		CX	Frais de développement	CQ	1 315 895	855 691	460 204	
		AF	Concessions, brevets et droits similaires	AG	893 252	893 252		
		AH	Fonds commercial (1)	AI				
		AJ	Autres immobilisations incorporelles	AK				
		AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	Terrains	AO				
		AP	Constructions	AQ	2 755 452	711 619	2 043 832	
		AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS	5 760 256	2 607 508	3 152 748	
		AT	Autres immobilisations corporelles	AU	2 061 233	732 501	1 328 731	
		AV	Immobilisations en cours	AW				
		AX	Avances et acomptes	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CT			
			CU	Autres participations	CV	1 000		1 000
BB			Créances rattachées à des participations	BC				
BD			Autres titres immobilisés	BE				
BF	Prêts		BG					
BH	Autres immobilisations financières	BI						
TOTAL (II)		BJ	12 787 088	BK	5 800 572	6 986 515		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnements	BM	1 327 133	95 241	1 231 892	
		BN	En cours de production de biens	BO				
		BP	En cours de production de services	BQ				
	CRÉANCES	BR	Produits intermédiaires et finis	BR	2 230 001	26 810	2 203 191	
		BT	Marchandises	BU	1 780		1 780	
		BV	Avances et acomptes versés sur commandes	BW	41 844		41 844	
		BX	Clients et comptes rattachés (3)	BY	12 976 672	43 912	12 932 760	
		BZ	Autres créances (3)	CA	645 161		645 161	
		CB	Capital souscrit et appelé, non versé	CC				
		CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CE				
DIVERS	CF	Disponibilités	CG	2 439		2 439		
	CH	Charges constatées d'avance (3)	CI	2 843 405		2 843 405		
TOTAL (III)		CJ	20 068 435	CK	165 963	19 902 472	1	
Comptes de Régularisation	CV	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	CN	Écarts de conversion actif (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	32 855 523	IA	5 966 536	26 888 987	1
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : NEW Co BOOA

Néant

				Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 6 362 957)	DA	6 362 957	1	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)				DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visés EJ)	DG			
	Report à nouveau				DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI		
	Subventions d'investissement				DJ	400 000	
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	6 762 957	1
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	535 000	
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR	535 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	9 702 064	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		EI)	DV	297 935		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	5 665 504	
	Dettes fiscales et sociales				DY	1 374 784	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	2 550 742	
TOTAL (IV)				EC	19 591 030		
Écarts de conversion passif (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	26 888 987	1	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Écart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	19 591 030	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	4 716 711		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Annexe 2
Liste des engagements hors bilan

Greffé du tribunal judiciaire de Colmar

Nantissements et Privilèges - CS 50466 - 10 rue des Augustins 68020 COLMAR

CEDEX

Téléphone : 0389247749 - E-mail : rcs.tj-colmar@justice.fr

1 / 10

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **BURGER ET CIE**
Adresse requise : **Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre**
N° d'identification : 534 307 301
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **BURGER ET CIE**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2022GSD00070 prise le 18/10/2022		Montant garanti
Date de péremption : 18/10/2027		
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	1 349 000,00 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	BPI FRANCE, 27-31 Avenue du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	30/09/2022	
Catégorie GSD :	Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	
Désignation du bien :	Nature : CENTRE D'USINAGE A BOIS Marque : HOMAG Type : BEAMTEG B-660 N° de série : 0-630-73-0301	
Interdiction d'aliéner des choses fongibles :	Lieu de situation : BOIS L'ABBESSE 68660 LIEPVRE Non	
Intérêt :	0.50	
Date d'exigibilité :	29/10/2022	
N° d'inscription du greffe : n°2022GSD00076 prise le 04/11/2022		Montant garanti
Date de péremption : 04/11/2027		

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal judiciaire de Colmar
Délivré le : 24/04/2024 à 11:41:13
Etat du chef de : BURGER ET CIE, Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre
Requis par : BURGER ET CIE

Le greffier



<p>Contre (débiteur/constituant) : BURGER ET CIE Adresse : Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre Au profit de : BPIFRANCE, 27-31 Avenue du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort</p> <p>Acte : Type de l'acte : Acte sous seing privé En date du : 27/10/2022 Catégorie GSD : Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories Désignation du bien : SCIE A COMMANDE - Marque : CURSAL - Type : TRSI 9000E SX - N° de série : TRSI 9000 SX</p> <p>Lieu de situation : BOIS L'ABBESSE 68660 LIEPVRE</p> <p>Interdiction d'aliéner des choses fongibles : Non Intérêt : 0.50 Date d'exigibilité : 24/11/2022 Observations : EN PRINCIPAL</p>	97 500,00 Euros
<p>N° d'inscription du greffe : n°2022GSD00077 prise le 04/11/2022</p> <p>Date de péremption : 04/11/2027</p>	Montant garanti
<p>Contre (débiteur/constituant) : BURGER ET CIE Adresse : Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre Au profit de : BPIFRANCE , 27-31 Avenue GAL LECLERC 94710 Maisons-Alfort Cedex</p> <p>Acte : Type de l'acte : Acte sous seing privé En date du : 27/10/2022 Catégorie GSD : Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories Désignation du bien : MATERIELS D'EMBALLAGE - Marque : BVM distribué par SORETRAC - Type : CMPACTA 5022</p> <p>Lieu de situation : BOIS L'ABBESSE 68660 LIEPVRE</p> <p>Interdiction d'aliéner des choses fongibles : Non Intérêt : 0.50 Date d'exigibilité : 25/11/2022 Observations : EN PRINCIPAL</p>	155 000,00 Euros
<p>N° d'inscription du greffe : n°2023GSD00072 prise le 19/10/2023</p> <p>N° d'inscription national : n°68512023GD00072</p> <p>Date de péremption : 19/10/2028</p>	Montant garanti



<p>Contre (débiteur/constituant) : BURGER ET CIE</p> <p>Adresse : Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre</p> <p>Au profit de : LA BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9</p> <p>Domicile élu : BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL 5 PLACE DE LATTRE DE TASSIGNYB.P. 5008868002 COLMAR CEDEX</p> <p>Acte :</p> <p>Type de l'acte : Acte sous seing privé</p> <p>En date du : 21/12/2018</p> <p>Catégorie GSD : Autres</p> <p>Désignation du bien : Voir détail du matériel, annexe ci-jointe (17. Autres biens)</p> <p>Existence d'un pacte comissoire : Oui</p> <p>Interdiction d'aliéner des choses fongibles : Non</p> <p>Intérêt : .5</p> <p>Date d'exigibilité : 31/12/2023</p> <p>Observations : EN PRINCIPAL</p> <p>Renouvellement : 19/10/2023: Renouvelle l'inscription n°99/2019/2 du 18/01/2019.</p>	1 000 000,00 Euros
<p>N° d'inscription du greffe : n°2023GSD00073 prise le 19/10/2023</p> <p>N° d'inscription national : n°68512023GD00073</p> <p style="text-align: right;">Date de péremption : 19/10/2028</p>	Montant garanti
<p>Contre (débiteur/constituant) : BURGER ET CIE</p> <p>Adresse : Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre</p> <p>Au profit de : LA BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9</p> <p>Domicile élu : BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL 5 PLACE DE LATTRE DE TASSIGNYB.P. 5008868002 COLMAR CEDEX</p> <p>Acte :</p> <p>Type de l'acte : Acte sous seing privé</p> <p>En date du : 21/12/2018</p> <p>Catégorie GSD : Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories</p> <p>Désignation du bien : Voir détail du matériel, annexe ci-jointe (4. Matériel Outillage)</p> <p>Existence d'un pacte comissoire : Oui</p> <p>Interdiction d'aliéner des choses fongibles : Non</p> <p>Intérêt : .5</p> <p>Date d'exigibilité : 31/12/2023</p> <p>Observations : EN PRINCIPAL</p> <p>Renouvellement : 19/10/2023: Renouvelle l'inscription n°99/2019/3 du 18/01/2019.</p>	1 000 000,00 Euros

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal judiciaire de Colmar
 Délivré le : 24/04/2024 à 11:41:13
 Etat du chef de : BURGER ET CIE, Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre
 Requis par : BURGER ET CIE

Le greffier



Privilèges du vendeur de fonds de commerce*Article R. 521-2, 3° du code de commerce*

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*

Néant

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant



Hypothèques fluviales

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

Néant

Actes de saisies de bateaux

Article R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°82/2020/127 prise le 13/05/2020		Montant garanti
Date de péremption : 13/05/2025		
Contre (débitteur/constituant) :	BURGER ET CIE	0,00 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	LIXXBAIL	
	CS 30002 92548 Montrouge, CS 30002 92548 Montrouge Cedex	
Observations :	date d'expiration : 30/01/2025	
Cours :	1,00	
N° d'inscription du greffe : n°82/2021/195 prise le 21/04/2021		Montant garanti
Date de péremption : 21/04/2026		
Contre (débitteur/constituant) :	BURGER ET CIE	0,00 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	LIXXBAIL	
	CS 30002 92548 Montrouge, CS 30002 92548 Montrouge Cedex	
Cours :	1,00	

Le greffier



Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal judiciaire de Colmar

Délivré le : 24/04/2024 à 11:41:13

Etat du chef de : BURGER ET CIE, Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre

Requis par : BURGER ET CIE

N° d'inscription du greffe : n°82/2021/348 prise le 13/09/2021		Montant garanti
Date de péremption : 14/09/2026		
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	0,00 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	LIXXBAIL	
	CS 30002 92548 Montrouge, CS 30002 92548 Montrouge Cedex	
Observations :	date d'expiration : 08/03/2025	
Cours :	1,00	
N° d'inscription du greffe : n°2023LOC00177 prise le 27/04/2023		Montant garanti
N° d'inscription national : n°68512023CL00175		
Date de péremption : 27/04/2028		
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	27 721,73 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING, 17 bis Place des Reflets Tour D2 92988 Paris La Défense Cedex	
Date d'exigibilité :	26/03/2026	
N° d'inscription du greffe : n°2023LOC00358 prise le 18/09/2023		Montant garanti
N° d'inscription national : n°68512023CL00360		
Date de péremption : 18/09/2028		
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	48 491,04 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING, 17 bis Place des Reflets Tour D2 92988 Paris La Défense Cedex	
Date d'exigibilité :	18/07/2028	
N° d'inscription du greffe : n°2023LOC00473 prise le 19/12/2023		Montant garanti
N° d'inscription national : n°68512023CL00475		
Date de péremption : 19/12/2028		
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	27 122,01 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING, 17 bis Place des Reflets Tour D2 92988 Paris La Défense Cedex	
Date d'exigibilité :	26/11/2026	
N° d'inscription du greffe : n°2024LOC00004 prise le 22/01/2024		Montant garanti
N° d'inscription national : n°68512024CL00006		
Date de péremption : 22/01/2029		

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal judiciaire de Colmar
Délivré le : 24/04/2024 à 11:41:13
Etat du chef de : BURGER ET CIE, Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre
Requis par : BURGER ET CIE

Le greffier



Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	27 122,01 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING, 17 bis Place des Reflets Tour D2 92988 Paris La Défense Cedex	
Date d'exigibilité :	03/12/2026	
N° d'inscription du greffe : n°2024LOC00061 prise le 12/03/2024 N° d'inscription national : n°68512024CL00066		Montant garanti
		Date de péremption : 12/03/2029
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	27 357,76 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING, 17 bis Place des Reflets Tour D2 92988 Paris La Défense Cedex	
Date d'exigibilité :	26/09/2026	
N° d'inscription du greffe : n°2024LOC00077 prise le 05/04/2024 N° d'inscription national : n°68512024CL00083		Montant garanti
		Date de péremption : 05/04/2029
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	28 415,18 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING, 17 bis Place des Reflets Tour D2 92988 Paris La Défense Cedex	
Date d'exigibilité :	22/01/2027	
N° d'inscription du greffe : n°2024LOC00101 prise le 23/04/2024 N° d'inscription national : n°68512024CL00107		Montant garanti
		Date de péremption : 23/04/2029
Contre (débiteur/constituant) :	BURGER ET CIE	32 945,00 Euros
Adresse :	Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre	
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING, 17 bis Place des Reflets Tour D2 92988 Paris La Défense Cedex	
Date d'exigibilité :	12/03/2027	

Privège du Trésor

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

Néant

Privèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal judiciaire de Colmar
 Délivré le : 24/04/2024 à 11:41:13
 Etat du chef de : BURGER ET CIE, Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre
 Requis par : BURGER ET CIE

Le greffier



Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°80/2021/477 prise le 25/02/2021

Date de péremption : 25/02/2026

Montant garanti

Contre (débiteur/constituant) : BURGER ET CIE
 Adresse : Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre
 Au profit de : SOGELEASE
 59 AVENUE DE CHATOU
 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX, 59 Avenue DE CHATOU 92853 Rueil-
 Malmaison Cedex

Observations : HT
 Cours : 1,00

209 700,00 Euros

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant



Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant



Observations

Greffes secondaires :

La personne a déclaré au greffe Greffe du tribunal judiciaire de Colmar être également immatriculée aux greffes :
Metz, Strasbourg, Mulhouse, Lyon

Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions prises à ce(s) greffe(s).

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état



Annexe 2.1.1(e)
Liste indicative des Salariés Transférés

Annexe 2.1.1(e) – Liste des salariés transférés

EFFECTIF DES SALARIES BOOA POTENTIELLEMENT TRANSFERES

Matricule	Date_Naissance	Date_Anc.	CSP	Classif.	CNT	HHB	Temps_Partiel
73	13/12/1989	01/09/2014	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
21	07/09/1983	01/09/2014	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1283	19/12/2000	01/09/2020	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
1495	21/03/1995	03/10/2022	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
1610	13/10/1966	04/09/2023	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1015	17/04/1993	05/01/2015	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
1307	20/08/1996	04/01/2021	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
3	19/04/1975	04/09/2000	Cadre	Niveau : C2 / Coeff : 360	CDI	160,34	
1075	02/09/1996	22/08/2016	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
159	10/08/1993	11/09/2017	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
1497	23/04/2003	01/10/2022	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
1155	21/03/1982	02/05/2018	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1409	15/06/1988	01/01/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1201	17/09/1991	15/04/2019	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
1502	05/04/1984	01/11/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1055	27/02/1988	20/10/2014	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
1444	07/10/1993	01/06/2022	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
1439	02/05/1986	09/05/2022	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1592	01/11/1981	05/06/2023	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CDI	160,34	
1520	26/06/1978	03/01/2023	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1112	25/01/1965	08/01/2018	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1372	29/09/2003	06/09/2021	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 115	CDI	160,34	

163	30/09/1986	04/09/2017	Cadre	Niveau : C2 / Coeff : 360	CDI	160,34
1391	20/03/1976	15/11/2021	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34
1563	02/08/1990	13/03/2023	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34
1309	15/04/1966	04/01/2021	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34
1435	04/08/1999	01/05/2022	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34
152	20/02/1978	12/06/2017	Technicien	Niveau : ACT5 / Coeff : 190	CDI	160,34
1094	05/06/1989	01/10/2016	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34
1371	09/07/1991	06/09/2021	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34
1443	24/09/1993	01/06/2022	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34
1410	20/10/1988	01/01/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34
1356	08/05/1996	23/08/2021	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34
1475	15/06/2002	01/09/2022	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67
1564	11/02/1987	13/03/2023	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34
1377	16/06/1984	04/10/2021	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34
90	10/01/1977	01/03/2016	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34
1474	16/03/2002	01/09/2022	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67
104	11/08/1981	25/01/2017	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 135	CDI	160,34
1451	08/05/1982	01/07/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34
1042	01/10/1993	24/06/2013	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34
156	02/07/1992	14/01/2019	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34
107	06/05/1981	03/09/2007	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	173,34
1393	05/07/1991	15/11/2021	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34
1510	03/11/1992	05/12/2022	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34
1471	05/02/1994	01/09/2022	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67
1202	07/10/1997	01/09/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34
1522	24/01/1999	09/01/2023	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CDI	160,34
1521	01/07/2000	03/01/2023	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34
62	03/02/1987	05/05/2014	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34
166	01/10/1969	03/09/2018	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34
1315	02/04/1989	08/02/2021	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34

1258	08/07/1981	03/02/2020	Employé	Niveau : ACT2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1361	12/11/1994	06/09/2021	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
1483	21/12/1996	14/09/2022	Employé	Niveau : ACT2 / Coeff : 120	CDI	160,34	
1358	13/10/2001	01/09/2021	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
1341	14/04/1968	17/05/2021	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CDI	160,34	
1039	05/01/1984	31/08/2009	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1394	12/10/1999	15/11/2021	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
1538	02/06/1975	01/02/2023	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1429	11/09/1981	19/04/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1318	06/08/1978	15/02/2021	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1457	08/03/1988	22/08/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1292	30/12/1994	28/09/2020	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
57	08/12/1973	04/02/2002	Technicien	Niveau : ACT6 / Coeff : 240	CDI	160,34	
1311	16/11/1992	04/01/2021	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
169	10/04/1988	02/07/2018	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 150	CDI	127,83	0,84
1317	24/12/1982	15/02/2021	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
75	19/11/1978	02/09/1996	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1138	30/10/1967	07/01/2019	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
108	26/12/1965	17/10/2007	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	173,34	
1458	31/08/1991	22/08/2022	Employé	Niveau : ACT2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1186	11/03/1995	01/10/2018	Technicien	Niveau : ACT5 / Coeff : 190	CDI	160,34	
1647	26/08/1981	02/11/2023	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1419	02/10/1970	15/02/2022	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
1574	27/11/2001	17/04/2023	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1476	20/10/1991	01/09/2022	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_Pro	151,67	
1623	20/11/2007	01/09/2023	Ouvrier	Niveau : 1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
1109	31/08/1998	11/09/2017	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1575	08/12/1987	17/04/2023	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
59	20/09/1966	02/11/1988	Technicien	Niveau : ACT5 / Coeff : 190	CDI	160,34	
154	04/03/1971	03/02/2003	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 135	CDI	160,34	

1594	07/12/1990	10/07/2023	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1256	22/08/1969	27/01/2020	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1097	25/09/1991	10/04/2017	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1621	16/03/2008	01/09/2023	Ouvrier	Niveau : 1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
1382	26/03/2003	11/10/2021	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1099	18/08/1964	10/04/2017	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1411	04/03/1992	01/01/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1038	15/02/1992	06/06/2011	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
112	09/02/1987	03/12/2007	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1349	21/09/1979	21/06/2021	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
1622	25/04/2004	01/09/2023	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
131	28/09/1980	29/06/2011	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1523	22/01/1986	09/01/2023	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CDI	160,34	
1296	11/04/1999	12/10/2020	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1650	24/02/1989	10/11/2023	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDD	160,34	
128	13/04/1978	11/04/2011	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1403	14/05/1990	01/01/2022	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 125	CDI	160,34	
1360	20/11/1992	06/09/2021	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
101	11/03/1989	04/10/2016	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
103	08/05/1994	09/01/2017	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1583	24/03/1981	09/05/2023	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1215	20/09/1992	15/07/2019	Technicien	Niveau : ACT6 / Coeff : 270	CDI	160,34	
1273	23/04/1989	01/09/2020	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
1110	09/03/1978	25/09/2017	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
1380	28/06/1999	04/10/2021	Employé	Niveau : ACT2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
84	29/04/1984	13/01/2003	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1609	06/06/2000	01/09/2023	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
1207	02/08/1991	03/06/2019	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
1479	10/06/2002	02/09/2022	Employé	Niveau : ACT1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
1033	23/05/1969	29/06/2009	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 135	CDI	160,34	

1427	18/03/1988	04/04/2022	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
1515	18/06/1994	12/12/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
1384	23/11/1992	02/11/2021	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
83	28/08/1973	02/01/2003	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1453	23/06/2003	29/08/2022	Employé	Niveau : ACT 1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
1214	16/05/1987	08/07/2019	Technicien	Niveau : ACT5 / Coeff : 190	CDI	160,34	
1426	25/06/1986	04/04/2022	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1460	02/07/1982	22/08/2022	Ouvrier	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDI	160,34	
28	22/10/1964	15/12/1986	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 150	CDI	160,34	
127	20/08/1988	05/09/2011	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
111	03/08/1985	01/03/2017	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1153	06/11/1972	23/10/2017	Ouvrier	Niveau : 4 / Coeff : 150	CDI	160,34	
1299	08/02/1987	23/11/2020	Technicien	Niveau : ACT4 / Coeff : 170	CDI	160,34	
1484	20/02/2003	12/09/2022	Ouvrier	Niveau : 1 / Coeff : 100	CNT_APP	151,67	
1203	07/06/1994	06/01/2020	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
105	29/10/1975	17/09/2007	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 115	CDI	160,34	
1259	08/03/1973	03/02/2020	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1343	19/06/1982	01/06/2021	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1275	02/10/1972	17/08/2020	Ouvrier	Niveau : 3 / Coeff : 135	CDI	160,34	
1463	23/02/1999	31/08/2022	Employé	Niveau : ACT3 / Coeff : 150	CDI	160,34	
60	21/09/1995	23/08/2023	Technicien	Niveau : ACT6 / Coeff : 270	CDI	160,34	
1675	22/01/1983	03/06/2024	Cadre	Niveau : C1 / Coeff : 280	CDI	160,34	
1673	17/12/1978	03/06/2024	Employé	Niveau : 2 / Coeff : 110	CDD	160,34	
		2024	Employé		CDI	160,34	
		2024	Technicien		CDI	160,34	
		2024	Technicien		CDI	160,34	
		2024	Technicien		CDI	160,34	
		2024	Employé		CNT_APP	151,67	
		2024	Employé		CNT_APP	151,67	
		2024	Employé		CNT_APP	151,67	

		2024	Employé		CNT_APP	151,67	
		2024	Employé		CDI	160,34	
		2024	Employé		CNT_APP	151,67	
		2024	Employé		CNT_APP	151,67	
		2024	Employé		CNT_APP	151,67	
		2024	Ouvrier		CDI	160,34	
		2024	Ouvrier		CDI	160,34	
		2024	Ouvrier		CDI	160,34	
		2024	Ouvrier		CDI	160,34	
		2024	Ouvrier		CDI	160,34	
		2024	Technicien		CDD	160,34	
		2024	Employé		CNT_APP	160,34	
		2024	Cadre		CDI	160,34	
		2024	Cadre		CDI	160,34	
		2024	Cadre		CDI	160,34	
		2024	Cadre		CDI	160,34	

Annexe 2.1.1(g)

Liste des droits de propriété intellectuelle transférés

MARQUES PROPRES A L'ACTIVITE BOOA

Portefeuille de marques : BURGER ET CIE

Ref	Marque	Type	Titulaire	Pays	Classes	Dépôt		Enregistrement		Expiration
						Date	N°	Date	N°	
1872692T/FR3 BOOA		Marque semi-figurative	BURGER ET CIE	National France	19 20 37	03.10.2005	05/3384785	03.10.2005	053384785	03.10.2025 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872692T/PFR2 BOOA		Marque semi-figurative	BURGER ET CIE	National Polynésie Française	19 20 37	03.10.2005	05/3384785	03.10.2005	053384785	03.10.2025 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872692T/FR2 BOOA		Marque semi-figurative	BURGER ET CIE	National France	06 19 35 36 37 42	28.04.2011	11/3826763	19.08.2011	113826763	28.04.2031 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement

Portefeuille de marques : BURGER ET CIE

Ref	Marque	Type	Titulaire	Pays	Classes	Dépôt		Enregistrement		Expiration
						Date	N°	Date	N°	
1872692T/FR1 BOOA		Marque Verbale	BURGER ET CIE	National France	06 19 20 35 36 37 40 42	02.05.2011	11/3828128	26.08.2011	113828128	02.05.2031 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872692T/PFR1 BOOA		Marque Verbale	BURGER ET CIE	National Polynésie Française	06 19 20 35 36 37 40 42	02.05.2011	11/3828128	26.08.2011	113828128	02.05.2031 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872692T/MAD BOOA		Marque Verbale	BURGER ET CIE	Marque internationale	06 19 20 35 36 37 40 42	27.10.2011	1110594	27.10.2011	1110594	27.10.2031 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement

Portefeuille de marques : BURGER ET CIE

Ref	Type	Titulaire	Pays	Classes	Dépôt		Enregistrement		Expiration
					Date	N°	Date	N°	
1872692T/MAD BOOA	Marque Verbale	BURGER ET CIE	International Norvège	06 19 20 35 37 40 42	27.10.2011	1110594	27.10.2011	1110594	27.10.2031 Partiellement enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872692T/MAD BOOA	Marque Verbale	BURGER ET CIE	International Suisse	06 19 20 35 36 37 40 42	27.10.2011	1110594	27.10.2011	1110594	27.10.2031 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872692T/MAD BOOA	Marque Verbale	BURGER ET CIE	International Union Européenne	06 19 20 35 36 37 40 42	27.10.2011	1110594	27.10.2011	1110594	27.10.2031 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement

Portefeuille de marques : BURGER ET CIE

Ref	Type	Titulaire	Pays	Classes	Dépôt		Enregistrement		Expiration
					Date	N°	Date	N°	
1872692T/GB BOOA	Marque Verbale	BURGER ET CIE	National Royaume-Uni	06 19 20 35 36 37 40 42	27.10.2011	UK00801110594	27.10.2011	UK00801110594	27.10.2031 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872693T/FR BOOA, CONSTRUCTEUR ARCHI-DESIGN	Marque Verbale	BURGER ET CIE	National France	06 19 20 35 36 37 40 42	06.07.2012	12/3932357	17.05.2013	123932357	06.07.2032 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement
1872694T/FR BOOA, MAISONS DU 21EME SIECLE	Marque Verbale	BURGER ET CIE	National France	06 19 20 35 36 37 40 42	06.07.2012	12/3932350	17.05.2013	123932350	06.07.2032 Enregistré En Vigueur Prochaine Date de Renouvellement

